

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 02/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 8

Excusés : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 11

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 10 février 2026

Séance ordinaire du 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel WALTER, Christian MICHELET et Éric FORESTIER ; Mmes Sandra BARBE, Laurence TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

Excusés : Mesdames Laure BRAQUEHAIS, Delphine SCHWARTZ et Estelle ASPART ; Messieurs Ulysse SUC, Michel DUBAUX et Antoine ZANOTTO.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Christian MICHELET ; Monsieur Michel DUBAUX à Monsieur Michel WALTER ; Monsieur Ulysse SUC à Madame Françoise JORREY.

Absent :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Avenant de transfert du Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation des gîtes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation des gîtes ruraux qui a pour objet le changement de titulaire pour les missions suivantes à partir du 1^{er} février 2026 :

- PGC (projet de conception générale)
- AMT (assistance consultation des entreprises)
- DET (direction et comptabilité de travaux)
- AOR (assistance aux opérations de réception)

Cet avenant fait suite à une opération de changement de statut du titulaire initial et n'entraîne pas de modifications du contrat en cours.

Le nouveau titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre est Madame Emilie RAULT, architecte D.P.L.G. Madame Emilie RAULT, architecte D.P.L.G. est substituée dans les droits et obligations de Monsieur Alain SOBAC, architecte D.P.L.G. pour les missions transférées.

Pour rappel le montant initial du marché est de :

| | |
|----------------------|--------------------|
| Montant HT = | 25 724.00 € |
| TVA (10%) = | 2 572.40 € |
| Montant TTC = | 28 296.40 € |

La nouvelle décomposition de la rémunération est la suivante :

| ELEMENTS DE MISSION | NOMENCLATURE | HT | TVA | TTC |
|---------------------|-----------------------------|----------|--------|----------|
| ALAIN SOBAC | | | | |
| APS | AVANT PROJET SOMMAIRE | 3 858.60 | 385.86 | 4 244.46 |
| APD | AVANT PROJET DÉTAILLE | 4 115.84 | 411.59 | 4 527.43 |
| DPC | DOSSIER PERMIS DE CONTRUIRE | 771.72 | 77.17 | 848.89 |

| | | | | |
|---------------------|---------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| PGC | PROJET DE CONCEPTION GENERALE | 1 080.41 | 108.04 | 1 188.45 |
| TOTAL | | 9 826.57 | 982.66 | 10 809.23 |
| EMILIE RAULT | | | | |
| PGC | PROJET DE CONCEPTION GENERALE | 4 321.63 | 432.16 | 4 753.79 |
| AMT | ASSISTANCE CONSULTATION ENTREPRISES | 2 057.92 | 205.79 | 2 263.71 |
| DET | DIRECTION ET COMPTABILITE DES TRAVAUX | 8 231.68 | 823.17 | 9 054.85 |
| AOR | ASSISTANCE OPERATIONS RECEPTION | 1 286.20 | 128.62 | 1 414.82 |
| TOTAL | | 15 897.43 | 1 589.74 | 17 487.17 |

Le montant du marché transféré à Madame Emilie RAULT, architecte D.P.L.G. est donc de :
25 724.00 € - 9 826.57 € = 15 897.43 € HT soit 17 487.17 € TTC

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE et **VALIDE** les modifications apportées au marché de base du marché public de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation des gîtes ruraux telles que détaillées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 de transfert du marché de maîtrise d'œuvre (annexé à la présente délibération).

Adopté à 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 18.02.2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Françoise JORREY

